RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

ARRÊTÉ du 27 mai 2026

portant agrément d'un agent de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du code de la propriété intellectuelle

La ministre de la culture

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture,

Vu la demande présentée le 24 mars 2026 par la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique,

ARRÊTE

Article 1er

Monsieur Matthieu Perez

de nationalité française

exerçant la fonction de Chargé de clientèle est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres Ier, II et III du code de la propriété intellectuelle.

Article 2

L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de la culture.

Fait à Paris, le 27 mai 2026

Pour la ministre et par délégation,

La cheffe du bureau de la propriété intellectuelle

Anne Le Morvan